

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1518

présenté par

M. Thiériot, M. Hetzel, M. Ray, Mme Tabarot, M. Le Fur, M. Vermorel-Marques, M. Bony,
M. Bourgeaux, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie et M. Bazin

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Avant la dernière phrase de l'alinéa 66, insérer la phrase suivante :

« À la fin de la phase 1B et avant la décision de lancement de la phase 2, le Gouvernement présentera au Parlement, en amont de la discussion du projet de loi de finances, un rapport de point d'étape sur les travaux réalisés pendant la phase 1B. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme SCAF est à la fois budgétairement très lourd et structurant pour nos forces armées.

Il paraît donc nécessaire que le Gouvernement éclaire la représentation nationale sur l'avancement du programme SCAF par la production d'un rapport d'étape à la fin de la phase 1B et avant la décision de lancement de la phase 2.